



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, SOLIDAIRE  
ET RESPONSABLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE ACTIVE**  
*Les entrepreneurs engagés*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 22/01/2021  
N°584

### **UrgencESS : ouverture du guichet unique pour accéder au fonds d'urgence de 30 millions d'euros au service direct des petites associations employeuses frappées par la crise**

Le Secrétariat d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable a mobilisé un fonds d'urgence de 30 millions d'euros pour les structures de l'ESS de moins de 10 salariés frappées par la crise. Le mouvement associatif France Active est l'acteur retenu pour le déployer partout en France à travers un guichet unique, accessible dès le 22 janvier 2021 à l'adresse [www.urgence-ess.fr](http://www.urgence-ess.fr).

Le 22 janvier à Rennes, Olivia Grégoire, Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance lance officiellement le dispositif UrgencESS en présence de Pierre-René Lemas, président de France Active, d'élus et de représentants d'associations et de structures de l'ESS éligibles. La Bretagne est la première région de France en termes de poids économique pour l'ESS.

Olivia Grégoire, Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable, déclare : « *Les structures de l'ESS sont pleinement éligibles à tous les dispositifs mis en place par le Gouvernement depuis le début de la crise. Mais nous constatons que nombre d'entre elles ne connaissent pas et ne demandent pas ces aides : l'enjeu, c'est de leur donner les moyens de les activer. Au-delà de l'information, si l'accès aux aides reste difficile, il faut pouvoir compléter le dispositif : c'est l'objectif du fonds UrgencESS.* »

Pierre-René Lemas, président de France Active, déclare : « *France Active fait face avec les entrepreneurs engagés aux défis économiques que pose la crise sanitaire. Nous mobilisons nos partenaires, au niveau national comme dans chaque territoire, de même que les actionnaires de nos sociétés de garantie et d'investissement. Les*

*entrepreneurs engagés peuvent compter sur nous. L'urgence, c'est la solidarité. Elle nous concerne tous. »*

Doté de 30 millions d'euros, le fonds UrgencESS, voté dans le cadre du quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020 au mois de novembre dernier, est désormais pleinement opérationnel. Il sera déployé à compter du 22 janvier 2021 et proposera :

- un diagnostic de situation économique pour diriger les structures vers les aides et mesures de soutien auxquels ils ont déjà droit ou vers de nouvelles solutions de financement ;
- une subvention de 5 000 € ou 8 000 € en fonction de la taille de la structure et de ses besoins ;
- un accompagnement via le dispositif local d'accompagnement pour certaines structures éligibles.

Cette aide doit permettre aux structures relevant de l'économie sociale et solidaire de poursuivre leur activité pendant la crise, de financer les emplois de leurs salariés et de pallier les difficultés liées à la trésorerie.

L'objectif : 5 000 structures soutenues avant le printemps 2021. Ce déploiement rapide s'effectuera sur tout le territoire grâce au maillage territorial de France Active et de ses quarante associations territoriales. Chaque association mettra à profit sa connaissance du terrain, des partenaires locaux pour accompagner les structures au-delà de l'aspect financier. Chaque structure bénéficiaire sera connectée avec des acteurs à même de favoriser leur rebond dans cette période de crise.

### **Comment souscrire au fonds ?**

Les associations, coopératives, entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS, entreprises du champ de l'insertion par l'activité économique, entreprises ayant inscrit les principes de l'ESS dans leurs statuts, employant de 1 à 10 salariés, pourront y souscrire.

Le déploiement répondra de la logique du « guichet unique » : un seul formulaire de contact en ligne pour toute structure désireuse de bénéficier de cette aide. France Active sera chargée d'orienter la demande vers l'association la plus proche de la structure. Une analyse du dossier sera effectuée avant la réponse à travers un diagnostic de la situation économique et financière. Par la suite, les structures bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour leur relance, en plus du soutien financier.

### **Contacts presse :**

Cabinet d'Olivia Grégoire	01 53 18 45 54	<a href="mailto:presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr">presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr</a>
France Active - Luc Thabourey	06 85 72 20 91	<a href="mailto:luct@franceactive.org">luct@franceactive.org</a>